



Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire de la Meuse dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Projet Très Haut Débit (THD) Meusien, pour lesquels un financement est sollicité dans le cadre du Programme France THD / Réseaux d'Initiative publique (RIP)

Décembre 2015

Sommaire

1. Coordonnées du Porteur du Projet	3
2. Projets d'investissements objet de la demande de financement au programme France THD / RIP	3
3. Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Meuse.....	4
4. Déclaration d'intention d'investissement privé sur le territoire de la Meuse	4
5. Cartographie du territoire couvert par le Projet Meusien objet de la demande de financement au programme France THD / RIP	5

1. Coordonnées du Porteur du Projet

Nom : Département de la Meuse

Adresse postale : Hôtel du Département, Place Pierre François Gossin

CS 50514, 55012 BAR LE DUC cedex

Téléphone : 03.29.45.78.82

Mail : vanessa.brunat@meuse.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : **Madame Vanessa Brunat**, Chef de mission Technologies de l'Information et de la Communication, Direction Générale des Services Départementaux.

2. Projets d'investissements objet de la demande de financement au programme France THD / RIP

La phase 1 du programme d'aménagement numérique de la Meuse, faisant l'objet d'une demande de cofinancement de l'Etat dans le cadre du Programme France THD / RIP, prévoit la mise en œuvre de quatre actions principales à horizon 2020 :

- **La desserte FttH de 139 communes (hors zones AMII), représentant 47 858 prises**, soit une couverture globale du département en FttH de 67,7% des prises, (42,4% des prises traitées par l'initiative publique et 25,2% des prises traitées par les déploiements privés);
- **La mise en œuvre de montées en débits sur réseau cuivre, par la réalisation d'une vingtaine de sites**, permettant de couvrir plus de 3700 lignes, en cohérence avec le schéma d'ingénierie visant à la généralisation du FttH sur le territoire Meusien ;
- **Le raccordement en Très Haut Débit FttE de sites prioritaires**, collèges et sites touristiques et économiques, ... situés sur des zones non desservies par le FttH en phase 1, et par une architecture en anticipation de la future Boucle locale optique mutualisée qui sera généralisée sur le territoire Meusien ;
- **Pour les zones non traitées par les actions précédentes, et aujourd'hui mal desservies par l'ADSL ou les réseaux radio**, un recours aux solutions d'inclusion numérique, radio et satellite, qui permettent désormais des offres jusqu'à 20 Mbit/s ;

A l'issue de cette première phase, les actions publique et privée permettront à l'ensemble des prises du Département d'être éligibles à au moins 20 Mbit/s, et 67,7% des prises seront éligibles à des débits supérieurs à 100 Mbit/s.

3. Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Meuse

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Meuse, version actualisée au 12 Novembre 2015.

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le Schéma directeur actualisé peut être téléchargé à l'URL suivante

[http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Meuse - sdant_12.11.2015.pdf](http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/Meuse_-_sdant_12.11.2015.pdf)

<http://www.meuse.fr/index.php/ged/detail?group=317&doc=2364>

4. Déclaration d'intention d'investissement privé sur le territoire de la Meuse

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Département de la Meuse, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande écrite, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par mail à Mme Vanessa Brunat. Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
Département de la Meuse Mission TIC
Hôtel du Département,
Place Pierre François Gossin
CS 50514, 55012 BAR LE DUC cedex

5. Cartographie du territoire couvert par le Projet Meusien objet de la demande de financement au programme France THD / RIP



Interventions à l'échelle communale en phase 1

